



**MAIRIE
VAUJANY**

**NOMBRE DE
CONSEILLERS**

ELUS : 11
EN EXERCICE : 11
PRESENTS : 8
VOTANTS : 10
POUR : 10
ABSTENTION : 0
CONTRE : 0

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf décembre à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. GENEVOIS Yves, Maire.

Date de la convocation : 3 décembre 2024

Présents : Yves GENEVOIS, Michel VACCON, Brigitte ARNAUD, Bruno AVEQUE, Eric DOURNON, Jacques JOUANS, Valérie MARTINET et Elvina SAVIOUX

Absents : Mariane MICHEL, Jean-Luc BASSET et Nadine VERNEY

Pouvoir : Mariane MICHEL à Yves GENEVOIS, Jean-Luc BASSET à Michel VACCON

Secrétaire de séance : Elvina SAVIOUX

Délibération n°12-091224-06 : Travaux d'amélioration thermique – Résidence « Le Rochas » - Bâtiments A / B et C : Approbation de l'Avant-Projet-Définitif, des modalités de lancement de la consultation pour les marchés de travaux et autorisations d'urbanisme

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que la Commune s'est engagée depuis plusieurs années dans une campagne volontaire et ambitieuse de travaux d'amélioration thermique de ses bâtiments communaux.

Dans ce contexte, elle souhaite réaliser des travaux pour l'ensemble des immeubles (A, B et C) de la résidence « Le Rochas » composée de 43 logements construits dans les années 1990.

La mission de maîtrise d'œuvre pour la réalisation de ces travaux a été confiée à l'équipe représentée par le Cabinet d'architecte de M. Eric Seguin.

Par délibération en date du 5 avril 2024, le Conseil municipal a décidé, dans un premier temps, de lancer une consultation pour les travaux de remplacement des menuiseries extérieures et occultations des trois bâtiments de la résidence « Le Rochas ».

Par délibération en date du 5 juillet 2024, le Conseil municipal a ensuite décidé d'attribuer le marché pour la réalisation de ces travaux à la société Eko Fenêtres pour un montant de 204 625.17 € HT. Cette première phase de travaux a été réalisée durant l'automne 2024.

Suite à la réalisation d'un diagnostic et d'études complémentaires sur l'ensemble des trois immeubles, un Avant-Projet-Définitif de la deuxième phase des travaux a été réalisé par l'architecte en charge de ce projet.

L'objectif du projet est d'améliorer la performance énergétique des bâtiments et les conditions de vie des locataires.

Les travaux comprennent notamment :

- Isolation thermique par l'extérieur des façades ;
- Intervention sur les systèmes de ventilation des immeubles ;
- Remplacement des ballons d'eau chaude par des ballons thermodynamiques ;
- Changement des radiateurs électriques par des modèles de nouvelle génération ;

L'enveloppe de ces travaux est estimée à 1 051 717 € HT, soit un budget global pour l'ensemble des travaux des bâtiments A, B et C de la résidence « Le Rochas » arrêté à 1 256 342 € HT en intégrant les travaux déjà réalisés de remplacement des menuiseries extérieures et occultations.

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il est prévu un démarrage de la deuxième phase des travaux au printemps 2025 pour une livraison avant le début de la saison d'hiver 2025/2026.

L'Avant-Projet-Définitif étant remis, il est désormais possible de préparer les entreprises. Ce chantier devrait être réparti en 10 lots.

Il est donc souhaitable d'engager la phase de consultation pour la deuxième phase des travaux d'amélioration thermique des bâtiments A, B et C de la résidence « Le Rochas » selon la procédure adaptée en application des dispositions de l'article R.2123-1-1° du Code de la commande publique.

Il est également nécessaire de permettre le dépôt des dossiers d'autorisations d'urbanisme nécessaires à la réalisation de ce projet.

Le Conseil Municipal ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés;

- Valide la réalisation de l'Avant-Projet-Définitif des travaux d'amélioration thermique des bâtiments A, B et C de la résidence « Le Rochas » tel que présenté par le maître d'œuvre pour un budget de travaux 2025 estimé à 1 051 717 € HT;
- Décide de lancer la consultation pour la deuxième phase des travaux d'amélioration thermique de la résidence « Le Rochas – Bâtiments A / B et C » selon les dispositions décrites ci-dessus;
- Autorise Monsieur le Maire à déposer les autorisations d'urbanisme nécessaires à la réalisation de ce projet ;
- Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au chapitre 21 / article 2135 des budgets communaux 2025 ;
- Donne toutes délégations utiles à Monsieur le Maire pour la mise en œuvre de ces décisions, notamment la signature de l'ensemble des documents à intervenir.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.

Certifié exécutoire.
Transmis en Préfecture le

Le Maire,

Yves GENEVOIS

